

Date de dépôt : 19 mai 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Boris Calame : Le français aussi sur l'autoroute !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 avril 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans le cadre des travaux de la commission de l'économie relatifs au traitement de la motion M 2482¹ « pour un concept de modernisation des panneaux touristiques autoroutiers et la réfection de ceux-ci », il a été évoqué, dans le rapport M 2482-A², que la langue française se devait d'être préservée. Il y est en effet noté : « Une partie de la commission estime que la langue française mérite également d'être promue et suggère de mettre en place une version bilingue dans laquelle le français serait placé en premier. »

Toutefois, dans la motion MV 2482³, votée le 29 janvier 2021 par 80 oui et 2 abstentions, cette demande légitime n'apparaît pas clairement.

Même si la Genève internationale a de l'importance, Genève est d'abord une ville francophone. Imagineriez-vous arriver dans un autre canton ou une autre région francophone et voir inscrite [en premier] une tierce langue pour vous accueillir et/ou vous accompagner tout au long de votre cheminement ?

¹ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02482.pdf>

² <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02482A.pdf>

³ <http://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/MV02482.pdf>

Genève se situe en tête de la première autoroute de Suisse (A1), dont le tronçon « Lausanne-Genève » a été inauguré en 1964 en vue de l'Exposition nationale de Lausanne (Expo 64). Depuis la finalisation de sa construction, en avril 2001, l'A1 traverse en continu la Suisse, d'est en ouest, et 8 cantons (GE, VD, FR, BE, SO, AG, ZH, TH et SG). Elle est un passage « obligé » pour nombre de voyageurs et potentiels touristes qui transitent par la Suisse.

Malgré certaines [mauvaises] habitudes prises dans les milieux touristiques et/ou économiques, les Genevois et Genevoises sont particulièrement attachés au respect de notre langue officielle et d'usage quotidien. Ils et elles verraient très certainement d'un très mauvais œil qu'une langue étrangère la supplante. Imaginez seulement arriver à la maison et être accueilli par une langue qui n'est pas la vôtre. Notre territoire est francophone depuis des siècles, il se doit de le rappeler et de l'affirmer.

Mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses, sont les suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat entend-il réaffirmer son attachement sans faille à la langue française ?*
- 2) Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que les inscriptions des panneaux autoroutiers seront bien réalisées, pour le moins et en premier, en français ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A la lecture du rapport sur la motion 2482 (M 2482-A), le Conseil d'Etat a pris connaissance des trois points potentiels d'amélioration préconisés par les députés membres de la commission de l'économie concernant les panneaux autoroutiers touristiques situés le long de l'autoroute sur le territoire genevois. La promotion de la langue française et la suggestion de mettre en place une version bilingue dans le libellé de ces panneaux ont été examinées avec la plus grande attention par le Conseil d'Etat.

Pour une question de sécurité, ainsi que de lisibilité des panneaux autoroutiers qui défilent rapidement dans le champ de vision des conducteurs d'un véhicule, les inscriptions ne peuvent pas être bilingues. Dans ce contexte, une seule langue doit être utilisée, et le français est ainsi le plus approprié. Les panneaux en anglais vont donc être remplacés par des panneaux en français.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA